

PPA de l'agglomération de STRASBOURG

Commission de suivi

29 mars 2017



Introduction

- **PPA**

- Premier PPa en octobre 2008
- PPA révisé le 4 juin 2014
- 15 dispositions
- Comité de suivi le 11 décembre 2015

- **Ville Respirable**

- Lauréat de l'appel à projet en septembre 2015
- X actions dont la zcr
- Contractualisation avec l'Etat le 7 novembre 2016



Ordre du jour

- **Introduction**
- **Rappel des fondements réglementaires**
- **PPA et Contentieux NO2**
- **Bilan de la qualité de l'air à Strasbourg**
- **Épisodes de pollution**
 - Mise à jour de l'arrêté interpréfectoral
 - Bilan des derniers épisodes
- **Avancement des dispositions du PPA de Strasbourg et de ville respirable**



Rappel des fondements réglementaires

- **Directive 2008/50/CE – concernant la qualité de l’air ambiant et un air pur pour l’Europe**
 - Article 23 : **plan relatifs à la qualité de l’air**
 - Obligatoire dans les zones en dépassement
 - L’annexe XV fixe le contenu minimal
- **Code de l’environnement**
 - Articles L222-4 à 7 : **Plan de Protection de l’Atmosphère**
 - Obligatoire en cas de dépassement et dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants



Contexte 2017 : contentieux européen Dioxyde d'azote « NO₂ »

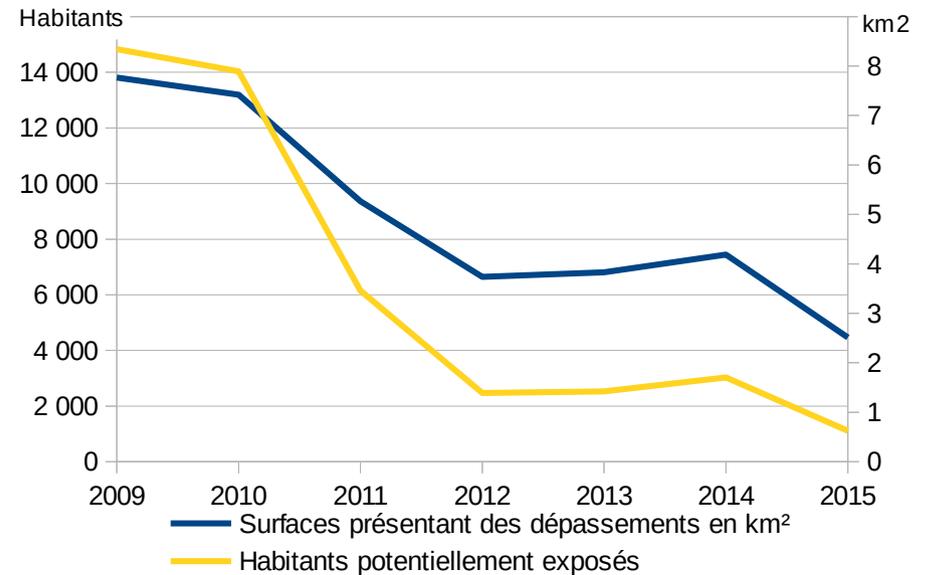
- **19 juin 2015 : Mise en demeure de la Commission**
 - 19 zones et agglomérations dont Strasbourg
 - Mise en cause pour dépassement de la valeur limite et la mise en œuvre des plans d'actions
 - Réponse apportée mi-août 2015
- **15 février 2017 : avis motivé de la Commission Européenne**
 - 13 zones toujours visées
 - Mis en cause pour dépassement de la valeur limite, contenu des PPA et efficacité des mesures prévues
 - Réponse en cours d'élaboration

Contexte 2017 : contentieux européen

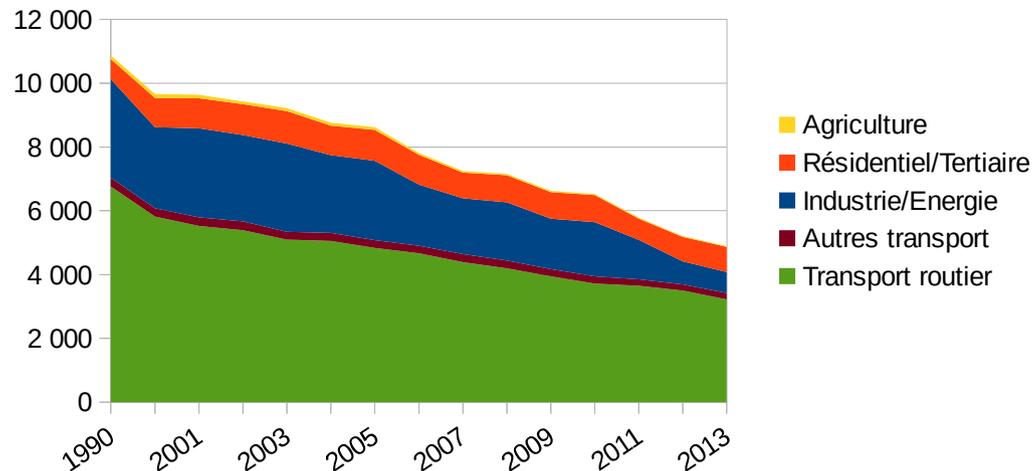
Dioxyde d'azote « NO₂ »

■ Éléments de réponse

- Population exposée en baisse
- Concentration de NO₂ en baisse
- Émissions de NO₂ en baisse



Emissions NOx (tonnes) sur l'Eurométropole de Strasbourg



Bilan de la qualité de l'air

- **Atmo Grand Est**



Épisodes de pollution

Définitions

- **Seuil d'information et seuil d'alerte** = niveaux de concentration de polluant respiré
- **Procédure d'information et procédure d'alerte** = réponses administratives face à un risque pour la population
- **Mesures d'urgence** = actions préfectorales prises en cas de procédure d'alerte
- **Persistance** = critère de déclenchement de la procédure d'alerte si seuil d'information constaté (ou prévu) plusieurs jours
- **La procédure d'alerte est déclenchée sur :**
 - dépassement du seuil d'alerte
 - persistance du dépassement du seuil d'information



Épisodes de pollution

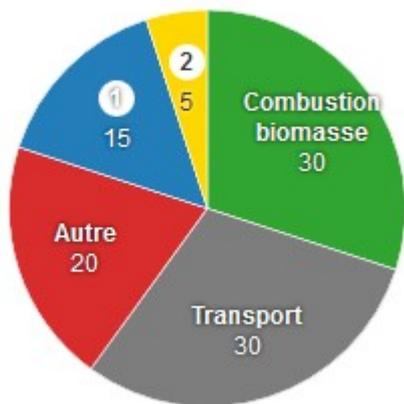
Types de pics

Combustion (pic hivernal): Particules

Bois + routier > 60 %

Facteur météo prépondérant
Inversion de T° = aucun mélange
Pollution locale

Répartition moyenne



1 Industrie 2 Agriculture

Autre : Éléments naturels (érosion) +
recombinaison de polluants des différents secteurs

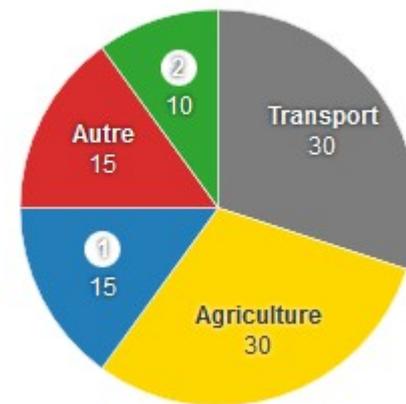
Mixte (pic printanier) : Particules

Nitrate ammonium =

NH3 (épandage) + NOx (routier)

Formation de « nuages » qui se
déplacent et concernent de larges territoires

Répartition moyenne



1 Industrie 2 Combustion biomasse

Pic estival : Ozone =

NOx (routier) + COV (Indus/naturels)

Concerne de larges territoires

Épisodes de pollution

Nouvelle réglementation

- **Mise à jour de l'arrêté interpréfectoral : Nouvel arrêté ministériel du 7 avril 2016 modifié le 23 août**
 - Tous les polluants sont concernés par la persistance
 - Evolution des conditions de déclenchement
 - Persistance : délai ramené de 4 à 2 jours : la procédure d'alerte est déclenchée au 2^e jour de dépassement du seuil d'information
 - Consultation d'un comité d'experts pour la mise en place de mesure d'urgence :
 - Services déconcentrés de l'État, ARS, représentants du conseil régional, des conseils départementaux, des EPCI, des autorités organisatrices des transports et d'Atmo GE
 - Ce comité a été consulté sur le projet d'AIP, courant mars 2017



Épisodes de pollution

Nouvelle réglementation

- **Synthèse de la procédure de mise à jour en cours et de l'harmonisation des pratiques à l'échelle Grand Est**
 - Mesures d'urgence reprises des 3 anciens arrêtés interpréfectoraux
 - Atmo GE assure la gestion des déclenchements et la diffusion de l'information et des recommandations sanitaires et comportementales.
 - Le Préfet décide des mesures d'urgence (arrêté d'urgence)
 - La DREAL apporte son appui aux préfets de département
 - La Zone de défense peut coordonner des mesures interdépartementales
 - Des mesures d'urgence programmées pour éviter de recourir au comité d'experts pour les pics ordinaires
 - Le comité d'experts sera sollicité si la durée ou l'intensité du pic de pollution nécessitent la mise en place d'actions complémentaires comme la circulation différenciée
 - Objectif d'approbation pour le mois d'avril 2017
 - La circulation différenciée est à l'étude sur Strasbourg
 - Le groupe de travail agriculture sera bientôt sollicité

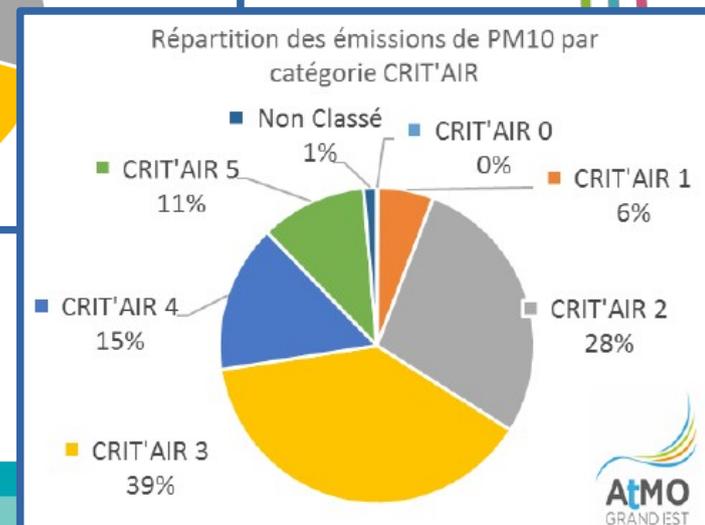
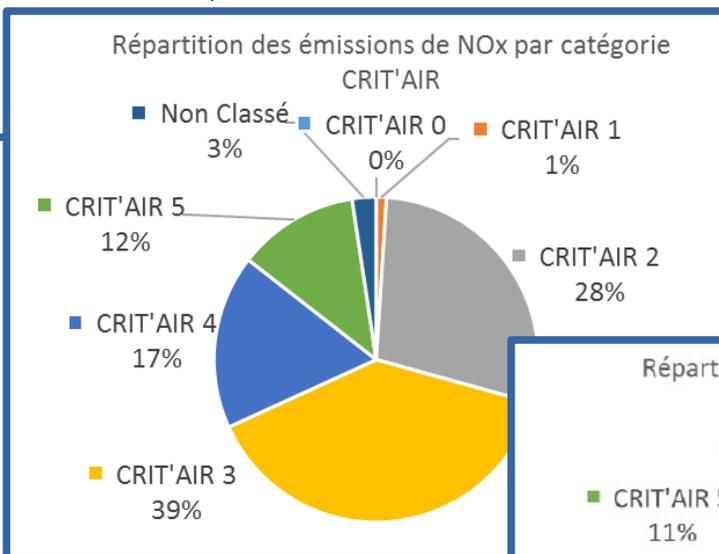
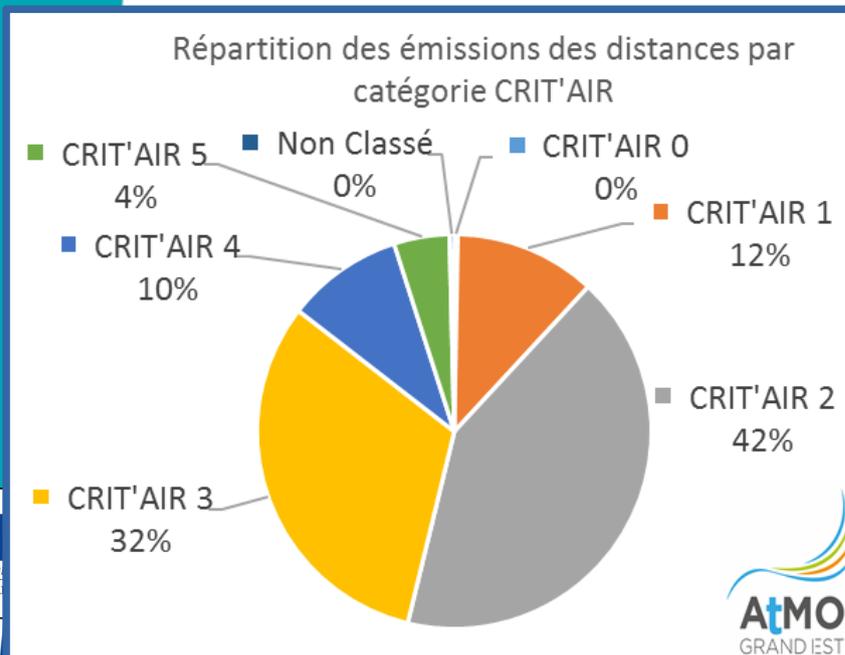


Épisodes de pollution

Vers la circulation différenciée



- Volonté du préfet et du président de l'EMS de disposer de la possibilité de mettre en œuvre la circulation différenciée pour septembre 2017**
 - Réflexions en cours sur le périmètre, le niveau de contrainte, le contrôle, la communication etc.



Épisodes de pollution

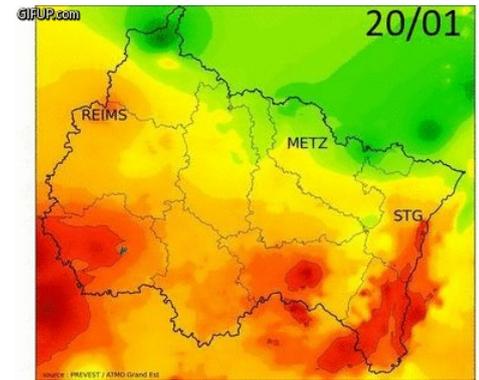
Retour sur les derniers épisodes

- **Décembre 2016 :**
 - Un épisode long mais oscillant autour du seuil d'information
 - Avec une persistance à 4 jours : aucune mesure d'urgence prise durant 15 jours
- **Mise en cause de la réactivité de l'État dans les médias (alors que l'IDF déclenchait la circulation alternée)**
- **Proposition aux préfets d'anticiper l'application des 2 jours pour le délai de persistance**



Épisodes de pollution

Retour sur les derniers épisodes



- **Janvier 2017**
 - Exceptionnellement long et intense
 - Dans le Grand Est : du 19 au 30 janvier
 - Des dépassements de seuil d'alerte dans de nombreux départements
 - Une prévision dès le 20 janvier d'une situation longue
 - Organisation en DREAL de la coordination des différents SIDPC et collectivités
 - Rappel de la proposition d'anticipation du raccourcissement du délai de persistance



Épisodes de pollution

Retour sur les derniers épisodes

- **Février 2017**

- Épisode long mais moins intense
 - Dans le Grand Est : du 10 au 16 février
 - Seule l'Alsace a été touchée de manière longue
 - Peu de dépassements du seuil d'alerte
- Anticipation du raccourcissement du délai de persistance
- Coordination des deux départements alsaciens



Épisodes de pollution

Retour sur les mesures mises en œuvre

- **Baisse des vitesses**
 - Baisse effective de la vitesse moyenne sur A35 à Strasbourg entre -10 et -15km/h
- **Opérations de contrôles routiers :**
 - Une vingtaine d'opérations de contrôle (10,51,57,67,68)
 - Une information de l'utilisateur à améliorer
 - A Strasbourg, les contrôles ont été réorientés au cours de l'épisode pour cibler les PL prioritairement



Épisodes de pollution

Retour sur les mesures mises en œuvre

- **Interdiction du chauffage au bois d'agrément**
- **Rappel de l'interdiction du brûlage à l'air libre et suspension des dérogations**
- **Limitation des émissions industrielles**
 - Information des ICPE fortement émettrices de poussières : mesures volontaires mises en place (les arrêtés complémentaires sont en cours de finalisation)
 - Inspections programmées : focus sur action « air »
 - 7 contrôles inopinés à Strasbourg (épisode de février)
- **Plan d'urgence des collectivités (tarification spéciale/information)**
 - EMS
 - CD67/Région



Échanges

- **Contentieux européen**
- **Bilan de la qualité de l'air**
- **Arrêté interpréfectoral relatif aux épisodes de pollution**
- **Bilan des derniers épisodes de pollution**



PPA : Avancement

- L'avancement des dispositions 1,2,3,6,7,9 et 10 sera présenté par l'**EMS**
- Disposition 4 : Trafic poids lourds sur l'avenue du Rhin
 - Mesure engagée aux 3/4. La dernière phase est liée aux dispositions 2,3 et 5 sur le transport de marchandises en ville et la requalification de l'A35
- Disposition 5 : Réduction des émissions sur les voies rapides urbaines : Requalification de l'A35 (**étude Atmo Grand Est**)
- Dispositions 8, 11 et 13 : pas d'évolution depuis le 11/12/15
- Disposition 14 : Des éléments de communication sont en cours de préparation (projet de plaquette DREAL/Atmo Grand Est)
- Disposition 15 : suivi du PPA

Échanges

- **Avancement des dispositions du PPA**



PPA de l'agglomération de STRASBOURG

Commission de suivi

29 mars 2017

